

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

« SCAPHANDRIER – INSPECTEUR »

Date de Réception de la Demande :	15 Mars 2001
Groupe Technique Paritaire du :	22 Mars 2001
Créé par les CPNE du :	4 Avril 2001
Numéro Répertoire :	N° 020 2001 04 04
Date d'échéance :	31 Décembre 2012

Demandeur :	FNTP – Fédération Nationale des Travaux Publics
Responsable du Dossier :	SNETI Syndicat National des Entrepreneurs de Travaux Immergés
Adresse :	3, rue de Berri – 75008 Paris
☎ :	02 32 36 19 19

Secteurs d'activités : TRAVAUX PUBLICS

Description sommaire de l'emploi :

Scaphandrier qui dirige et rend compte dans le cadre de la réglementation du travail et dans les règles de l'art sous la direction de la hiérarchie des contrôles de fondations immergées d'ouvrage d'art

Dénomination de la qualification :

SCAPHANDRIER - INSPECTEUR

Classement :

Niveau 3 – Indice 170 – CCN des TP

**1^{ERE} ÉVALUATION A PARTIR DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES COMPETENCES ATTENDUES
DU TITULAIRE DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL DE «SCAPHANDRIER – INSPECTEUR»**

En plus du niveau d'agent d'inspection, les connaissances suivantes seront vérifiées :

COMPETENCES	Modalités d'évaluation	Points	Note mini
Connaissances générales de base 1. mathématiques - géométrie - français - physique/chimie : niveau seconde	Titres ou contrôle de connaissance	obligatoire	
Connaissances spécifiques de base 2. dessin et topographie : niveau plus approfondi 3. bathymétrie : mise en œuvre des différents appareillages, réglages des matériels, établissement et lecture des plans	Evaluation sur chantier		
Connaissances spécifiques techniques complémentaires (ouvrages d'art et environnement) 4. approfondissement des différents thèmes sur les systèmes de référence des plans des ouvrages, sur l'histoire des ouvrages et leurs différents types 5. approfondissement en particulier sur l'histoire des techniques et l'application à la réalisation des fondations 6. technologie et termes techniques 7. connaissances en hydraulique fluviale et maritime et des agressions de l'eau sur les ouvrages et les matériaux 8. notion de comportement des sols et de mécanique des sols 9. notions de comportement et de justification des structures d'ouvrages 10. approfondissement des connaissances des différentes pathologies sur les ouvrages d'art	Contrôle par entretien	20 20 50 20 20 20	10 10 25 10 10 10
Connaissances des diagnostics et projets de restauration Le scaphandrier inspecteur se doit de connaître comment se situe l'inspection subaquatique dans l'ensemble des actions conduisant au diagnostic et aux travaux de réparation ou d'entretien. 11. les travaux d'inspection des parties aériennes 12. les reconnaissances des fondations par sondages et autres techniques 13. les diagnostics et les techniques de confortement (l'objectif étant de montrer l'intérêt des travaux d'inspection subaquatique pour la gestion et l'entretien des ouvrages et non de former aux travaux de confortement) 14. protection des ouvrages contre la corrosion (peintures et produits, shoopage, protection cathodique)	Contrôle par entretien	20 30 30 20	10 15 15 10
Exécution d'une opération en vraie grandeur 19 organisation de son travail 20 implantation de l'ouvrage 21 référence de nivellement 22 prises de cotes 23 sondage – bathymétrie 24 vocabulaire 25 dessin 26 compte-rendu 27 commentaires 28 présentation du rapport	Chantier réel ou reconstitué	50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	25 25 25 25 25 25 25 25 25 25
TOTAUX		800	400

Aucun module au-dessous de 50 % Total minimum requis : 500 points